



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	6
• Votants	4
• Absents	0
• Exclus	2

Date de convocation : vendredi 04 mars 2022

Date d'affichage : vendredi 11 mars 2022.

Le dix mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Procuration : néant

Délibération N°07/2022 CHOIX ENTREPRISE DE FAUCHAGE 2022

Le Conseil municipal après avoir étudié le devis, **APPROUVE à l'unanimité** de confier les travaux de fauchage des bords de route à l'entrepreneur POIROT Sébastien de Montmotier.

Le tarif horaire 2022 est de 53 €/heure.

Il est précisé que Madame Raymonde POIROT et Monsieur Jean-Pierre POIROT n'ont pas pris part au vote.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le

Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT
2022.03.11 17:01:11 +0100
Ref:20220311_165802_2-1-O
Signature numérique
le Maire